

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans – Tours du SNUEP / n°1

Une réunion académique du SNUEP s'est tenue le 19/04/2002 à Orléans. Elle a permis de faire le point sur la situation académique de l'enseignement professionnel et a posé la nécessité d'une construction syndicale académique. Ce 4 pages est donc notre première production et nous invitons tous les collègues qui souhaitent nous rejoindre à prendre contact avec nous :

- Pour le 28 : Barreteau Jean-Luc / 02.37.37.24.13 / J-LBARRETEAU@wanadoo.fr
Raoult Guy / 02.37.37.40.04 / guyraoult@yahoo.fr
- Pour le 37 : Hamelin Annie / 02.47.44.30.34 / annie.hamelin@laposte.net
- Pour le 41 : Fauvinet Sylvain / 02.47.54.23.26 / sylvain.fauvinet@wanadoo.fr
- Pour le 45 : Jaffres Ronan / 02.38.95.62.85 / KSCFRJ@aol.com
Pellegrini Gilles / 02.38.37.04.20 / gilles.pellegrini@oreka.com
- Pour le 18 / 36 /45 : Venot Jean-Claude / 02.38.91.33.60 / venot.jc1@caramail.com



PETITION – PETITION – PETITION – PETITION

POUR UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC D'EGALE QUALITE POUR TOUS : NON AU LYCEE DES METIERS

Du discours...à la réalité

Sans concertation préalable le ministre vient de lancer une première vague d'établissements à labelliser pour devenir des lycées des métiers, d'autres devraient suivre.

Le ministre dit inscrire son action dans la continuité de ce qui se fait déjà et affirme, haut et fort, sa volonté de promouvoir le service public de la formation professionnelle ainsi qu'une professionnalisation durable pour tous les jeunes. Ces intentions louables risquent d'avoir des applications qui le sont moins, voire carrément à l'opposé de ses idées initiales.

La labellisation, est-ce bien républicain ?

Le principe même du lycée des métiers, c'est de regrouper dans un établissement unique toutes les filières d'une même branche professionnelle. S'il est vrai qu'il existe déjà quelques établissements de ce type, la plupart comporte plusieurs spécialités. Ces derniers auront le choix entre devenir lycées des métiers et abandonner une partie de leurs spécialités ou les garder et renoncer au label.

Comme tout produit labellisé, le lycée des métiers, fortement soutenu (et entretenu ?) par sa branche professionnelle, exercera une attractivité certaine dans sa région ou son académie et aura inévitablement tendance à attirer les jeunes les plus motivés (et les plus fortunés !) et donc à vider (puis à fermer) les sections des LP de proximité à spécialités multiples.

La labellisation introduira une discrimination sociale : on sait que les jeunes les plus défavorisés choisissent d'abord leur spécialité en fonction de la proximité. Elle réduira également l'offre de formation notamment dans les zones peu urbanisées. Est-ce le rôle de l'Etat d'introduire une hiérarchisation des établissements, de favoriser une discrimination sociale à l'entrée de ces derniers, de réduire la diversité des formations ainsi que l'équité de leur répartition sur tout le territoire ?

L'apprentissage est-il le meilleur moyen de délivrer une professionnalisation durable ?

Depuis 93, la plupart des régions ont fortement favorisé les CFA patronaux. Souvent de fortes pressions s'exercent sur nos LP pour ouvrir des sections en alternance ou en apprentissage. Le Lycée des métiers offrant la possibilité d'accueillir des apprentis va encourager et accélérer le développement de l'apprentissage au détriment des formations initiales sous statut scolaire. On sait aussi que ce type d'enseignement forme surtout à un poste de travail et aux technologies du moment et réduit au minimum l'enseignement général qui est pourtant déterminant pour se former tout au long de la vie. Est-ce vraiment le meilleur outil pour donner aux jeunes une professionnalisation durable ?

La mixité des publics, un mélange explosif ?

Les publics accueillis en LP sont souvent en échec scolaire depuis plusieurs années et parfois en grandes difficultés. Bien que les enseignants aient su adapter leurs pédagogies à ce contexte, il devient parfois de plus en plus difficile d'enseigner dans certaines classes. Dans cette situation introduire dans les établissements d'autres publics sous différents statuts (jeunes sous contrat et rémunérés, étudiant, adultes en formation...) ne pourrait qu'apporter un facteur de plus de déstabilisation. Quant à l'introduction dans des classes, déjà bien hétérogènes, à tout moment de l'année, d'« apprenants » venus préparer tel ou tel bout de diplômes, c'est de nature à faire éclater la notion même de classe et à les rendre pédagogiquement ingérables.

La diversité des publics, des modes d'enseignement et des horaires conduiraient vite à une flexibilité accrue des obligations de service poussant à un nouveau développement de la précarité et à une remise en cause des statuts.

La collaboration avec les entreprises, oui mais jusqu'où ?

Si la formation professionnelle ne peut pas se concevoir sans coopération avec les branches professionnelles (élaboration des référentiels, stages...), pour autant elle ne doit pas passer sous leur tutelle. Incontestablement le lycée des métiers va renforcer leur emprise sur les établissements (certaines demandant déjà la présidence des CA). De plus la possibilité de créer des G.I.P. (groupement d'intérêts publics) de transfert et de veille technologique, permettrait aux entreprises d'utiliser les plateaux techniques des établissements et les compétences des personnels pour assurer leur maintenance. La fonction des EPLE est d'abord éducative, ils ne doivent pas se transformer en prestataire de service et en pourvoyeur de main-d'œuvre gratuite pour les entreprises.

Ainsi la transformation d'une forte proportion d'établissements en Lycées des métiers conduirait inévitablement à :

- Une réduction de l'offre de formation et une répartition de celle-ci plus inégalitaire sur le territoire, conduisant à renforcer une certaine ségrégation sociale à l'entrée des établissements.
- Encourager le développement de l'apprentissage au détriment des formations initiales sous statut scolaire et d'une véritable professionnalisation durable.
- Introduire, avec la mixité des publics, de nouveaux facteurs de déstabilisation des établissements, aggravant les conditions de travail des personnels et menaçant leurs statuts;
- Renforcer l'emprise des branches professionnelles sur l'enseignement professionnel public devenant ainsi un simple prestataire de service pour les entreprises ;

Ces tentatives pour adapter l'enseignement professionnel public à une conception plus libérale de la formation ne sont pas nouvelles, elles étaient déjà largement contenues dans la Charte pour l'enseignement professionnel intégré que la mobilisation des personnels, durant l'hiver 2000, avait mise en échec.

Le moment est venu de renouer avec cette mobilisation **POUR** :

· **Agir pour améliorer partout la qualité, l'efficacité et l'attractivité du service public de la formation notamment en :**

o **Donnant les moyens aux établissements de moderniser et de diversifier les formations**

o **Renforçant la complémentarité entre les voies professionnelle et technologique ainsi que les passerelles entre elles ;**

o **Créant des dispositifs permettant d'accroître le flux d'élèves de bac pro vers l'enseignement supérieur ;**

o **Mettant en place dans les établissements, en liaison avec les GRETA et dans le cadre de la formation tout au long de la vie, les structures permettant d'informer, d'assurer le suivi et de valider les acquis de l'expérience.**

· **Refuser les processus de labellisation conduisant au lycée des métiers ;**

Le SNUEP-FSU appelle les personnels de L.P. à signer et à faire signer cette pétition et à la renvoyer à : SNUEP-FSU 12 rue Cabanis 75014 PARIS

Nom Prénom	Fonction	Etablissement	Signature

LA FSU RECUE PAR LE RECTEUR

2 REPRESENTANTS DU SNUEP PRESENTS

(Jean-Claude VENOT, Jean-Luc BARRETEAU)

A la demande de la Fédération Syndicale Unitaire, le Recteur a reçu une délégation le lundi 15 avril de 16h à 20h45.

L'ordre du jour portait sur les problèmes Education : « **comment améliorer la réussite des jeunes dans l'académie, du pré-élémentaire au post-bac ?** »

Le SNUEP est intervenu pour l'enseignement professionnel en particulier sur les trois points suivants :

- orientation des élèves
- mise en place des réformes
- lycée des métiers

- Orientation des élèves

* Le SNUEP constate que beaucoup d'élèves arrivent en Lycée Professionnel démotivés et en situation d'échec scolaire, ce qui explique les arrêts en cours de formation et l'insuffisance des poursuites d'études après le BEP. Elle souhaite que des structures et/ou des moyens spécifiques soient mis en place au collège pour y remédier

* M. le Recteur répond qu'il y a obligation de fournir la même scolarité à tous jusqu'à la fin de troisième (ce qui exclut les classes particulières de type « technologique ») et de faire passer le même examen à tous en fin de troisième. Cependant la mise en place de « troisièmes à projet professionnel » devrait permettre de remotiver certains élèves ; ces classes seraient implantées dans les collèges qui travailleraient en partenariat avec des LP.

- Mise en place des réformes (PPCP, Modules, Aide individualisée)

* Le SNUEP dénonce le manque de moyens pour mettre en place ces réformes qui n'ont abouti qu'à la diminution des heures d'enseignement professionnel dispensé aux élèves. De plus il fait remarquer que l'éclatement des équipes pédagogiques (complément de service dans un ou plusieurs établissements) ne favorise pas le travail en équipe indispensable pour la réussite de ces réformes. Le SNUEP regrette aussi que la plupart des chefs d'établissements se servent de ces nouveaux dispositifs comme instruments permettant d'ajuster les emplois du temps des enseignants sans se préoccuper des intérêts pédagogiques.

* M. le Recteur répond qu'il répartit les moyens qui lui sont attribués et qu'il revient aux établissements de monter des projets spécifiques pour obtenir éventuellement des moyens supplémentaires.

- Lycée des métiers

* Le SNUEP s'inquiète de la mise en place des lycées des métiers (voir analyse page 3)

* Réponse assez floue de M le Recteur qui précise seulement qu'un lycée des métiers peut être constitué de plusieurs LP géographiquement proches.

AIDE FINANCIERE POUR LES ELEVES DE L.P.

Dans le cadre du CESR (Conseil Economique et Social Régional) la FSU, au nom du SNUEP, a demandé l'attribution d'une aide financière pour les élèves entrant en Lycée Professionnel pour l'achat de l'équipement individuel demandé pour la formation (caisse à outils, vêtements de travail ...). Le Conseil Régional a émis un avis favorable à cette demande.